

Prévenir et lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques	
Axe stratégique	Améliorer les conditions de travail et prévenir la pénibilité
Enjeux	Les troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. On constate sur ces dernières années qu'en moyenne au total de nos trois collectivités, 45 % des accidents du travail déclarés ont un lien avec une activité pouvant entraîner à court ou moyen terme des TMS ou des troubles dorso-lombaires. Ces situations ont pour conséquence des arrêts de travail suite à accident, des maladies professionnelles, voire des arrêts longs entraînant des invalidités totales ou partielles ainsi que des reconversions professionnelles. Ces troubles occasionnent de l'absentéisme et de la désorganisation des services, des dépenses de soins et de remplacement du personnel, des réductions d'aptitudes physiques tant dans la vie professionnelle que personnelle des agents.
Objectifs 1- Elaborer un état des lieux permettant de définir les secteurs prioritaires 2- Réduire les risques d'apparition de ces troubles en établissant un programme pluriannuel de prévention décliné en fonction des spécificités des métiers et des services, 3- Limiter les effets du travail afin d'éviter l'aggravation des cas déjà identifiés, par des dispositifs de formation et de sensibilisation 4- Évaluer les besoins d'investissement en matériel en vue de prévenir ou limiter les risques de TMS 5- Rechercher de nouvelles actions pour développer le maintien dans l'emploi des agents concernés.	
Acteurs <u>Pilote</u>	François Belot
Calendrier de mise en œuvre	À partir du second semestre 2018